PARC DES EXPOSITIONS ANGERS
RTE DE PARIS - 49044 ANGERS CEDEX 01
Tél. : 02 41 93 40 40
www.destination-angers.com

FICHE DE CONTRÔLE FOOD-TRUCKS

SALON

Ce document sera transmis au Chargé de Sécurité de la manifestation qui viendra contrôler vos installations lors du montage.
Vous devrez présenter l'ensemble de vos justificatifs à ce moment-là.
Seuls les food-trucks avec installation 100% électricité sont acceptés en intérieur.
En extérieur, les installations gaz sont acceptées sous conditions ci-dessous.

Nom du FOOD TRUCK :

Nom du Responsable & tel portable :

Hall & numéro de stand :

DENOMINATION DU CONTROLE	Nom appareil 1 :	Nom appareil 2 :	Nom appareil 3 :
Positionnement des appareils de cuisson : - 0,50 m des parois combustibles (ou parois MO) - Installer sur un sol incombustible (MO) et non glissant - Protection du public par un écran (parties chaudes et tranchantes)	 Oui / Non Oui / Non Oui / Non	 Oui / Non Oui / Non Oui / Non	 Oui / Non Oui / Non Oui / Non
Appareil de cuisson estampillé CE et/ou vignette Organisme Agréé	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
- Justificatif d'entretien/ contrôle des appareils (T.C. tous les ans) - Contrôle des appareils de cuisson tous les 2 ans par un Organisme Agréé	Date :/...../..... Date :/...../.....	Date :/...../..... Date :/...../.....	Date :/...../..... Date :/...../.....
UNIQUEMENT POUR DES INSTALLATIONS EN EXTERIEUR Bouteilles de gaz (Emplacement-Nombre-Espace) ou plaque MO Une bouteille de gaz par appareil de cuisson Seul le BUTANE est autorisé (13 kg au plus) Flexible alimentant les bouteilles (Date de péremption)	 Oui / Non Oui / Non Oui / Non Date :/...../.....	 Oui / Non Oui / Non Oui / Non Date :/...../.....	 Oui / Non Oui / Non Oui / Non Date :/...../.....
Coffret de coupure générale d'arrêt d'urgence (Type coup de poing) Bien signalé Hors de portée du public	Oui / Non Oui / Non Oui / Non	Oui / Non Oui / Non Oui / Non	Oui / Non Oui / Non Oui / Non
Extincteurs adaptés aux risques (CO2 - Eau pulvérisée - Poudre) Date de la dernière vérification annuelle	Oui / Non Date :/...../.....	Oui / Non Date :/...../.....	Oui / Non Date :/...../.....
Couverture anti-feu	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Véhicule éloigné de tous tiers par une distance minimale de 5 mètres	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Cuisson mobile (barbecues, friteuse, ...) à 3 m minimum public et tiers	Date :/...../.....	Date :/...../.....	Date :/...../.....
Hotte et moteur d'extraction. Attestation de vérification annuelle (T.C.)	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Attestation de dégraissage régulier de la hotte à présenter	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Validité des installations électriques (Date)	Date :/...../.....	Date :/...../.....	Date :/...../.....

Date, cachet et signature du Responsable :